

AXCIO
Société par actions simplifiée
au capital de 3 927 240 euros
Siège social : 18 rue de Madrid, 75008 PARIS
484 940 580 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{ER} FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 01 février,
A 10h00,

La Société ADVIZO, représentée par son Président, Monsieur Bruno CHUDEAU, associée Unique de la société AXCIO, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Étant précisé que Monsieur Hervé SICHEL-DULONG, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

L'associée unique a pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique prenant acte de la démission de la société ADVIZO de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- Monsieur Bruno CHUDEAU, 24 rue du Soleil, 75020 PARIS

Monsieur Bruno CHUDEAU accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société ADVIZO
Représentée par M. Bruno CHUDEAU